

LA FILIÈRE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

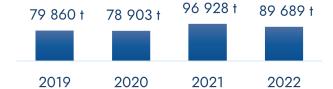


LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022) -





Tonnages collectés en Pays de la Loire



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Deux éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour une période de 6 ans (2018 - 2023).

Ils sont en charge de collecter et de valoriser les déchets d'éléments d'ameublement **ménagers et professionnels** pour tout type de canal de collecte.



La filière des DEA est une filière à la fois opérationnelle et financière.

LES TYPES DE DÉCHETS D'ELÉMENTS D'AMEUBLEMENT



Rangement



Couchage



Assise



Plan de pose ou de travail



Produits rembourrés ou de couchage (depuis 2018)



Décoration textile (depuis 2022)

FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE :

Metteurs sur le marché Versement de l'eco-participation

Eco-organisme

Organisation de la collecte

Soutien

financier

Détenteurs du gisement

Structures

de réemploi

Gestion du traitement

Exutoires

LA FILIÈRE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)



LA COLLECTE

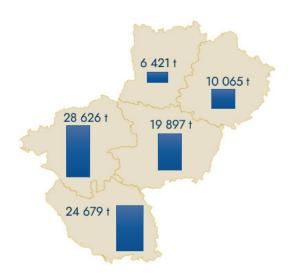
A l'échelle nationale, le taux de collecte en 2022 est de 39,2% des produits mis sur le marché, pour un objectif fixé à 40% en 2023.

En 2022, 89 689 tonnes ont été collectées en Pays de la Loire.

La collecte est réalisée selon 6 canaux :



Le taux de collecte séparée est de 99%.

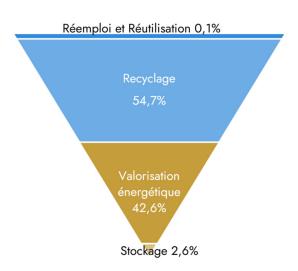


LE TRAITEMENT

En 2022, 99 510 tonnes ont été traitées en Pays de la Loire.



Les objectifs nationaux sont fixés par rapport à la collecte séparée.



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

ADEME - Rapport 2022 de la filière DEA / Données SYDEREP - Opendata TEO ADEME - Tableau de bord de la filière DEA / TEO - Fiche REP 2021

Icons Credits: flaticon.com







